



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE SAONE  
COMMUNE DE LA-NEUVELLE-LES-SCEY

Envoyé en préfecture le 18/09/2026  
Reçu en préfecture le 18/09/2026  
Publié le  
ID : 070-217003862-20260908-212026CARRIERE-DE

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 8 Septembre 2026**

**Nombre de membres**

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Afférents au Conseil : | <b>11</b> |
| - En exercice :        | <b>11</b> |
| - Présents :           | <b>8</b>  |
| - Pour                 | <b>9</b>  |
| - Abstention :         | <b>0</b>  |
| - Contre :             | <b>0</b>  |

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACHARD Vincent, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mmes ACHARD Vincent, GAY Jérôme, GUICHARD Serge, LEFEVRE Valérie, Vincent REDOUTEY, ROTA Roseline, GAUCHEY Nadine et LACROIX Adeline

Absents excusés : Mme GUICHARD Marion, Mrs JESSUS Vincent et CORBON Frédéric

Pouvoirs : Mme GUICHARD Marion à M. GUICHARD Serge  
M. CORBON à M. ACHARD Vincent

M. REDOUTEY Vincent a été nommé secrétaire.

**Objet de la délibération n°21-2026 : Présentation et approbation du projet de carrière de l'entreprise Poissenot TP à Combeaufontaine.**

-Vu le courrier reçu en mairie de La Nouvelle les Scey annonçant l'organisation d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS POISSENOT TP concernant l'ouverture d'une carrière sur la commune de Combeaufontaine.

-Vu que la commune de La Nouvelle Les Scey est concernée par le rayon d'affichage réglementaire de 3 km autour de l'installation projetée, et qu'en conséquence, l'avis du Conseil municipal est sollicité,

-Vu le dossier de demande consulté par les membres du Conseil municipal, et la présentation du projet par l'entreprise Poissenot TP ce Mardi 08 Septembre,

-Vu l'avis favorable du conseil municipal de Combeaufontaine et vu leur délibération pour modifier leur PLU

Le Conseil Municipal, après exposé de l'entreprise Poissenot TP et après en avoir délibéré, émet un **AVIS FAVORABLE par 8 voix pour et 1 voix contre** sur le projet d'ouverture d'une carrière sur la commune de Combeaufontaine.

Le Conseil municipal souligne néanmoins l'importance de veiller, dans la mise en œuvre du projet, au respect des engagements environnementaux pris, notamment en matière de limitation des nuisances (poussières, bruit, circulation) et de réhabilitation progressive du site.

Date de la convocation :

01/09/2026

Date d'affichage :

18/09/2026

Le Maire,

*Achard*

Vincent ACHARD

